

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 1/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDE | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **VIRUS'CIDE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant mousse surpuissant, dégraissant, détachant et désinfectant multi surfaces

Préparation à usage biocide TP 02/04

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Usage grand public.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222, H229)

Skin Corr. 1A (H314)

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02** **GHS05**

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 2/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P310 : Appeler immédiatement un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans le respect de la réglementation locale.

Fermeture de sécurité pour enfants

Applicable.

Indications de danger détectables au toucher

Applicable.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

| Identification | Nom | Classification | % |
|--|--|--|-------|
| INDEX : 603-096-00-8 CAS : 112-34-5 EC : 203-961-6 REACH : 01-2119475104-44 | 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL ; ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENE GLYCOL | Eye. Irrit. 2, H319 | 5-10 |
| INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 | ETHANOL ; ALCOOL ETHYLIQUE | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 | 5-10 |
| | <i>Limites de concentration spécifiques</i> | (50 = < C < 100) Eye Irrit. 2, H319 | |
| INDEX : 603-030-00-8 CAS : 141-43-5 EC : 205-483-3 REACH : 01-2119486455-28 | 2-AMINOETHANOL ; ETHANOLAMINE | Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Acute Tox. 4 (inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 | 1-5 |
| | <i>Limites de concentration spécifiques</i> | (5 = < C < 100) STOT SE 3, H335 | |
| CAS : 160875-66-1 REACH : 02-2119549160-47 | 2-PROPYLHEPTANOLETHOXILATE | Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (oral), H302 | 1-5 |
| INDEX : 612-131-00-6 CAS : 7173-51-5 EC : 230-525-2 | CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYL AMMONIUM | Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal) H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 2, H411 | 0,1-1 |
| INDEX : 613-028-00-9 CAS : 110-91-8 EC : 203-815-1 | MORPHOLINE | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 | 0,1-1 |
| Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 | | | |

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 3/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Après inhalation

Essoufflement.

Après contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 4/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition.

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pour les non secouristes

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Déchets dangereux par suite de risque d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas respirer les aérosols.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur.

Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Produit incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage

5-50°C

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 5/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Morpholine (110-91-8) | | |
|---|--------------------------|------------------|
| France | Nom local | Morpholine |
| France | VME (mg/m ³) | 36 |
| France | VME (ppm) | 10 |
| France | VLE (mg/m ³) | 72 |
| France | VLE (ppm) | 20 |
| Ethanol ; alcool éthylique (64-17-5) | | |
| France | Nom local | Alcool éthylique |
| France | VME (mg/m ³) | 1900 |
| France | VME (ppm) | 1000 |
| France | VLE (mg/m ³) | 9500 |
| France | VLE (ppm) | 5000 |

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Gants, lunettes de sécurité, vêtements de protection.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

Porter un masque approprié.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|---|
| Etat physique | : Liquide/Aérosol |
| Couleur | : Incolore |
| Odeur | : Inodore |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible |
| pH | : 12.7 |
| Point de fusion/Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point d'éclair [°C] | : Aucune donnée n'est disponible |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limites d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité relative | : 1 |
| Hydrosolubilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée n'est disponible |
| Viscosité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée n'est disponible |

9.2. Autres informations

COV : 7.5 %

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 6/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Chaleur. Etincelles. Flammes nues. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone.

La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

| | |
|--|------------|
| 2-aminoéthanol ; éthanolamine (141-43-5) | |
| DL50 orale rat | 1515 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | > 1.3 mg/l |
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5) | |
| DL50 orale rat | 3384 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 2700 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH : 12.7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pourrait provoquer des lésions oculaires graves.

pH : 12.7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 7/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|-------------------|---------|
| VIRUS'CIDÉ | |
| Vaporisateur | Aérosol |

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

| | |
|---|------------|
| 2-aminoéthanol ; éthanolamine (141-43-5) | |
| CL50 poisson l | 349 mg/l |
| CE50 Daphnie l | 65 mg/l |
| NOEC (aigu) | 1 mg/l |
| 2-(2-butoxyéthoxy) éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5) | |
| CL50 poisson l | 1300 mg/l |
| CL50 autres organismes aquatiques l | 2750 mg/l |
| CE50 Daphnie l | 2850 mg/l |
| NOEC (aigu) | > 100 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Mélange

Non établi.

12.2.2. Substances

2-AMINOETHANOL ; ETHANOLAMINE (141-43-5)

Persistance et dégradabilité

Non établi.

Biodégradation

> 90 %

2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL ; ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENE GLYCOL (112-34-5)

Persistance et dégradabilité

Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Mélange

Non établi.

12.3.2. Substances

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 8/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

Indications complémentaires

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie-déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1 + 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 9/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.2. Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants :

| Composant | N° CAS | % |
|--|-------------|---------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol | 112-34-5 | 1-10 % |
| Ethanol ; alcool éthylique | 64-17-5 | 1-10 % |
| 2-PROPYLHEPTANOETHOXILATE | 160875-66-1 | 1-10 % |
| GLUMATIC ACID, N,N-DIACETIC ACID, TETRASODIUM SALT | 51981-21-6 | 1-10 % |
| 2-aminoéthanol ; éthanolamine | 141-43-5 | 1-10 % |
| GAZ AZOTE | 7727-37-9 | 1-10 % |
| chlorure de didécylidiméthylammonium | 7173-51-5 | 0.1-1 % |
| 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL | 18479-58-8 | 0.1-1 % |
| morpholine | 110-91-8 | 0.1-1 % |
| Hydroxyde de sodium ; soude caustique | 1310-73-2 | 0.1-1 % |
| 3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL | 10339-55-6 | < 0.1 % |
| Butanone ; éthylméthylcétone | 78-93-3 | < 0.1 % |
| ammoniac% | 1336-21-6 | < 0.1 % |
| 2,4,6-TRIMETHYL-4-PHENYL-1,3-DIOXOLAN | 5182-36-5 | < 0.1 % |
| HUILE DE PIN 90 % | 8000-41-7 | < 0.1 % |
| THYMOL | 89-83-8 | < 0.1 % |
| 3,7-DIMETHYL-2,6-NONADIENENITRILE | 61792-11-8 | < 0.1 % |
| 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXALDEHYDE | 68039-49-6 | < 0.1 % |

15.1.3. Règlement sur les détergents : Etiquetage du contenu :

| Composant | % |
|--------------------------------|-----|
| Agents de surface non ioniques | < 5 |
| désinfectants | |
| parfums | |

15.1.4. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

| Nom | CAS | % | TP |
|-------------------------------------|-----------|--------|-------|
| CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM | 7173-51-5 | 8 g/kg | 02/04 |

TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

15.1.5. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Nomenclature des installations classées (France)

| N° ICPE | Désignation de la rubrique | Régime | Rayon |
|---------|---|--------|--------|
| 4321 | Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 5 000 t 2. Supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t | A | 1 D |

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 10/10 |
| | Révision n°: 0 |
| VIRUS'CIDÉ | Date : 17/08/2020 |
| | Remplace la fiche : |
| | 20186 |

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

- H222 : Aérosol extrêmement inflammable
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H311 : Toxique par contact cutané
- H312 : Nocif par contact cutané
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H331 : Toxique par inhalation
- H332 : Nocif par inhalation
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document